

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

Présents : JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRE COURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, PELLETIER Béatrice

Excusée : M. BERTHAUD Lilian qui donne pouvoir à PELLETIER Béatrice

Absent : VOISE Damien

Secrétaire de séance : Martine PERNOT

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Martine PERNOT

Ordre du jour de la séance :

Présentation d'un projet par Mme SALVADORI Sabine de 20h à 20h30

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2023

Délibérations :

- Devis pour l'éclairage public : LED
- Prix de la location du logement 11 rue des Deux Ponts
- Devis cimetière
- Lot 1 : choix de l'entreprise pour le reboisement (Plan de relance)

Informations diverses :

- Droit de préemption
- Lotissement : suite ou fin
- Réunion avec la commune de La Charme pour les charges du cimetière et de l'Eglise
- Travaux de l'Eglise : présentation des devis
- Point sur les subventions accordées
- Prévision des projets 2024
- Questions et informations diverses
- Conseil municipal du 9 juin 2023 pour l'élection des grands électeurs
- Date du prochain conseil

Ouverture séance : le 9 mai 2023 à 20h00

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023 à l'unanimité*

Mme SALVADORI présente son projet aux membres du conseil Municipal.

En collaboration et sous la couverture de l'association "l'échange S.E.Lierois " qui est une association de loi 1901 à but non lucratif ayant pour objectif de promouvoir l'échange et le partage entre les habitants de la ville, j'envisage d'ouvrir un magasin gratuit dans la commune, où les personnes pourront apporter des objets, des vêtements, des livres des jouets... qu'ils ne souhaitent plus utiliser mais qui sont encore en bon état. D'autres personnes peuvent également venir se servir gratuitement directement au magasin.

Je recherche soit un local assez grand pour recevoir du public (environ 50 personnes) soit un local de stockage (environ 150m²).

M. Le Maire propose le local de la cloche. Mme Salavdori ira le visiter. Une convention sera signée par les deux parties après vérification par la commune la convention signer avec la Maison pour tous.

Délibérations :

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant une convention de passage. Les membres du Conseil valident à l'unanimité cette demande.

Délibération rajoutée à l'ordre du jour : Convention pour autorisation de passage d'une canalisation

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la nouvelle fruitière projette la mise en place d'un traitement des eaux usées de l'atelier de fromagerie. Cet ouvrage d'épuration donnera un rejet acceptable en milieu naturel.

Etant donné la sensibilité du milieu récepteur naturel, la fruitière intégrera en aval un bassin de régulation. L'exutoire des eaux traitées sera le ruisseau de la Brenne à un peu moins de 600 ml du point de vidange : par l'intermédiaire d'une conduite qu'elle créera sur 400 ml jusqu'à l'aval de la prise d'eau pour l'étang puis le fossé longeant alimenté par trop-plein.

La société coopérative agricole fromagère fruitière de la Bresse Jurassienne propose aux membres du Conseil municipal de signer une convention qui a pour but de définir les modalités de transport des eaux épurées régulées par la fruitière depuis la parcelle ZP 132.

Après avoir pris connaissance de ladite convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRE COURT Isabelle, PELLETIER Béatrice et BERTHAUD Lilian par pouvoir donné à Mme PELLETIER) :

- Autorise M. Le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

❖ Devis de l'entreprise SAS RAICHON ELEC pour la rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover l'éclairage public de la commune qui est vieillissant.

M. Le Maire, présente le devis de l'entreprise SAS Raichon Elec d'un montant de 87 718.48€ HT pour la mise en LED de l'éclairage public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRE COURT Isabelle, PELLETIER Béatrice et BERTHAUD Lilian par pouvoir donné à Mme PELLETIER) :

- Autorise M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise SAS Raichon Elec d'un montant de 87 718.48€ HT
- Autorise M. Le Maire à mandater la facture correspondante

❖ Location logement 11 rue des Deux Ponts

Dossier présenté par M. Le Maire,

Suite au départ de M. ALMEIDA et MME BORNARD en date du 30 novembre 2022 du logement communal situé 11 rue des Deux ponts à Sellières,

Vu la réfection dudit logement,

Celui-ci est remis en location et M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRE COURT Isabelle, PELLETIER Béatrice et BERTHAUD Lilian par pouvoir donné à Mme PELLETIER) :

- De fixer le loyer mensuel à 220€ hors charges
- D'autoriser M. Le Maire à signer le bail de location

❖ Devis de l'entreprise SARL Bonnot John-Denis TP pour des travaux dans le cimetière communal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une plateforme dans le cimetière communal pour accueillir le futur columbarium et que des travaux d'aménagements dans les allées doivent être réalisés.

M. Le Maire, présente le devis de l'entreprise SARL Bonnot John-Denis TP d'un montant de 14 548€ HT qui comprend la création d'une plateforme (3 258€ HT) et l'aménagement des allées (11 290€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice et BERTHAUD Lilian par pouvoir donné à Mme PELLETIER) :

- Autorise M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise SARL Bonnot John-Denis TP d'un montant de 14 548€ HT
- Autorise M. Le Maire à mandater la facture correspondante

❖ Travaux de reboisement du Plan de Relance - attribution du marché

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux de reboisement du Plan de Relance en forêt communale de Sellières

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice et BERTHAUD Lilian par pouvoir donné à Mme PELLETIER) :

- décide de retenir les offres suivantes :
 - **Pour le lot 1** : travaux de préparation de la végétation :
 - 2 offres reçues
 - Entreprise retenue : TELLA Environnement
 - Pour un montant de 6885,50 € HT soit 7574,05 € TTC
 - **Pour le lot 2** : travaux de plantation :
 - Aucune offre reçue

Compte tenu de l'absence d'offre sur le lot 2, et par conséquent de l'impossibilité d'engager des travaux préparatoires (lot 1) sans garantie de pouvoir réaliser la plantation ensuite,

- déclare le lot n° 2 (plantation) infructueux
- décide de ne pas notifier dans l'immédiat le lot n° 1 à l'entreprise retenue et de l'en informer
- informera les candidats non retenus pour le lot n° 1 dans les délais réglementaires
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver une solution acceptable pour le lot n° 2 infructueux
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce dossier

● Informations Diverses :

- **Droit de préemption** : Le Conseil Municipal ne préempte pas pour les biens suivants :
 - AH 101 : Au Village
 - AH 98, AH 99, AH 100, AH 101, AH 102 et AH 104 : 8 rue du Faubourg
- **Devis pour la réfection du mur du canal** : Devis GC BAT d'un montant de 6 200€ HT et devis de l'entreprise ETCTP d'un montant de 15 225.60€ HT. Une délibération sera prise lors du prochain conseil pour choisir l'entreprise qui effectuera les travaux.
- **Lotissement** : Suite à la mise en pause du projet de lotissement, M. Le Maire souhaite avoir la position actuelle du conseil municipal sur ledit projet. Le Conseil demande à M. Le Maire si une partie des parcelles peuvent intéresser des pavillonneurs. Des demandes vont être faites dans ce sens et les demandes de prêts vont être réactualisées.
- **Réunion commune de La Charme et Sellières** : Une réunion va être prévue entre les 2 communes pour étudier une convention pour la prise en charge des frais de fonctionnement et d'investissement du cimetière et de l'église.
- **Travaux dans l'église** : Une partie des vitraux est tombée dans l'église. La location d'échafaudage coûte 3 342.51€ HT et la réparation des vitraux 3 798.63€ TTC.
- **Subventions accordées à la commune** : DETR pour le cimetière : 4 364€
DETR portes de l'ancienne école : 10 170€
- **Voirie** : Une partie de la voirie rue du 8 mai 1945 n'appartient pas à la commune. Une rencontre avec les propriétaires a eu lieu pour la cession de celle-ci à la commune. Une délibération sera prise lors du prochain Conseil.

- **Chasse au trésor** : Une chasse au trésor va avoir lieu dans la commune. Les inscriptions se font sur le site internet de la commune. 7 énigmes seront publiées tout au long de l'été. Le vainqueur remportera une semaine dans un gîte.
- **Abattage des arbres dans les jardins** : La DDT informe que le terrain n'est pas déclaré boisé et que l'abattage des arbres peut être effectué.
- **Point travaux 2024** : Création de trottoir rue du 19 mars, aménagement de l'ancienne école maternelle, jardins partagés, jeux au parc... plusieurs projets doivent être étudiés.
- **Journée citoyenne** : Le conseil remercie tous les bénévoles qui ont participé à la matinée citoyenne.
- **Date des prochains conseils** : - le 9 juin 2023 à 18h pour fixer le nombre de délégués et de suppléants à désigner par le conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.
 - Le 13 juin 2023 à 20h30

La secrétaire de séance,
Martine PERNOT

Levée séance 23h20

Le Maire,

JOLY Bernard

